



### **L'URPS-ML (URML) et le CROM Pays de la Loire interpellent les parlementaires : proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux, déposée à l'Assemblée le jeudi 13 février 2025**

L'URML et le CROM Pays de la Loire rappellent que l'exercice libéral de la médecine comprend la liberté d'installation.

En 2023 c'est :

- Un million de consultations de médecine générale par jour en France effectuées en médecine libérale.
- 74 % des anesthésies générales réalisées par des anesthésistes libéraux.
- 45 000 prothèses de hanche (56 %) posées par des chirurgiens libéraux.
- 5,7 millions d'IRM (71 %) réalisées par des radiologues libéraux.
- 43 % des cancers du sein opérés par des chirurgiens libéraux...

Les médecins libéraux, soutenus par l'URML et le CROM, s'adaptent pour être accessibles et maintenir globalement l'offre de soins malgré les effets de l'ancien numerus clausus. Ils s'adaptent avec conscience professionnelle, dans le cadre d'un dialogue avec les pouvoirs publics autour de mesures incitatives et organisationnelles.

Nous rappelons ainsi diverses initiatives territoriales construites par les professionnels depuis ces vingt dernières années, avec l'aide des pouvoirs publics :

- Les associations de garde, permettant la couverture de garde (permanence des soins ambulatoires avec près de 1 800 médecins généralistes mobilisés dans les maisons de garde, des médecins mobiles, des centaines de régulateurs au Centre 15 et les gardes et astreintes en établissements sur l'ensemble de notre région)
- Les maisons de santé pluriprofessionnelles (125 en Pays de la Loire depuis 2008), les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (43 créées depuis 5 ans en Pays de la Loire), les équipes de soins primaires CLAP (100 en Pays de la Loire), et toutes les actions de coopérations interprofessionnelles qui découlent de ces dispositifs...
- Les nouvelles équipes de soins spécialisées départementales (plus de 12 en cours de création) visant à rendre plus accessibles les soins spécialisés de second recours
- Les groupes qualité en médecine générale (40 en Pays de la Loire), l'engagement dans le développement professionnel continu, l'accréditation, la certification
- Le développement de la télémédecine (téléconsultations, téléexpertises) , pour laquelle les médecins de notre région sont parmi les plus avancés au plan national
- L'amélioration des soins « non programmés » avec la participation significative des médecins aux nouveaux dispositifs SAS de nos départements
- Le développement particulièrement fort des dispositifs de travail « aidé » dans notre région, qui est à la pointe en matière de recrutement des assistants médicaux ou d'infirmiers en pratique avancée
- La création rapide, dans tous les territoires des Pays de la Loire, lors de la crise sanitaire, de multiples centres de vaccination et autres dispositifs d'exception, une preuve de cette adaptabilité et de cette

Toutes ces actions sont bien réelles et solides. Elles mobilisent une grande part des 5 800 médecins libéraux de notre région, de toutes spécialités. Elles sont réalisées au service de la population en coordination avec les hôpitaux publics-privés, le secteur médicosocial et les autres professions de santé.

Nous rappelons que les médecins sont en train de franchir, avec un engagement économique et humain important, le virage compliqué de l'informatique, malgré de nombreuses embûches et le soutien national du Ségur initié par le Ministère de Santé et l'Assurance Maladie. De grosses difficultés persistent dans ce domaine, la perte de temps médicale, à cause d'outils informatiques inadaptés et instables, reste considérable.

Et nous ne détaillerons pas l'engagement des médecins de ville dans la formation et l'aide à l'installation des jeunes praticiens : les stages découvertes, les stages d'externes, les stages d'internes en médecine, l'accueil de remplaçants, de collaborateurs, de successeurs : les médecins sont largement impliqués et volontaires dans ces dispositifs ! Le compagnonnage s'est développé à grande échelle en Pays de la Loire.

Mais surtout, nous rappelons que toute cette dynamique patiemment construite au fil des années par les professionnels, avec l'aide des pouvoirs publics, part d'une volonté des professionnels, conscients de leur mission de service public, de leur devoir en tant que médecin, soucieux de la santé des patients et de leurs familles. Ce projet et ses argumentaires préalables méprisent une profession qui s'est adaptée à toutes les réformes dès l'instant qu'elles garantissaient la liberté d'installation et la liberté de choisir son médecin. Ce projet de loi ignore les nuances sociologiques des territoires urbains et ruraux, la complexité des parcours de soins entre premier recours, second recours spécialisé.

L'URML et le CROM Pays de la Loire alertent sur le risque de découragement des jeunes vis-à-vis de l'installation en médecine libérale. Les jeunes médecins auront la possibilité de trouver d'autres débouchés dans des structures, en tant que salariés, ou peuvent s'orienter vers d'autres métiers. Il existe un fragile équilibre entre médecins installés et médecins remplaçants ou en voie d'installation. Si les jeunes médecins ne s'installent plus, que feront les médecins actuellement en place ?

L'URML et le CROM appellent les Parlementaires des Pays de la Loire à un ultime sursaut pour qu'ils réexaminent les tenants et aboutissants de ce projet de loi, qu'ils interrogent les médecins du terrain jusqu'ici écartés des débats, afin de conserver la liberté d'installation et l'ambition de projets incitatifs, positifs et responsables.

**Dr Jean-Baptiste CAILLARD - Président URML Pays de la Loire**

**Dr Luc CARLIER - Président CROM Pays de la Loire**



**CROM Pays de la Loire :**  
[pays-de-la-loire@crom.medecin.fr](mailto:pays-de-la-loire@crom.medecin.fr)  
02.40.73.43.28

**URML Pays de la Loire**  
[communication@urml-paysdelaloire.org](mailto:communication@urml-paysdelaloire.org)  
02 51 82 23 01